

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-SEPT du mois de JANVIER, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, DERBORD William, ROCHER Lucette, NOBLET-HORTET Sylvie.

3 Votants par procuration :

LIAGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
GOURDON Samuel ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
BERTRAND David ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

CHAUFOURNIER Joelle, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette,

M. Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 22 janvier 2025

Date de publication : le vendredi 31 janvier 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE

-

3.6 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

ENGAGEMENT D'UNE OPERATION D'HABITAT PUBLIC AVEC DEUX-SEVRES HABITAT SUR LE LOTISSEMENT DES GELINETTES

DEL.2025-011

Monsieur le Maire expose :

La commune d'Airvault a sollicité Deux-Sèvres Habitat pour étudier la faisabilité d'une opération de développement de logements locatifs sociaux sur le lotissement « Les Gélinettes » à AIRVAULT, en remplacement du projet précédemment porté par Immobilière Atlantic Aménagement (I.A.A.)

Le projet est prévu sur la parcelle AC 430 d'une superficie totale de 1 745 m². Il porte sur la construction de 6 logements individuels avec cellier et jardin, dont :

- 4 T3, 2 T4
- 4 PLUS et 2 PLAI en réponse à l'obligation de réaliser au moins 30 % de logement aidé d'intégration.

Cette opération est estimée à 1 105 000 € TTC. Elle n'est financièrement réalisable que s'il y a un apport du foncier gratuit et un soutien financier de la Commune par logement et par une garantie des emprunts réalisés par Deux-Sèvres Habitat auprès de la Banque des Territoires.

✓ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée :**

- **D'émettre un avis favorable** pour le lancement de l'opération d'habitat public en partenariat avec Deux-Sèvres Habitat, telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- **D'indiquer que le projet** sera exonéré de la taxe d'aménagement.
- **De céder la parcelle AC 430 d'une superficie de 1 745 m² à Deux-Sèvres Habitat** au prix de 25 € HT le m², soit 43 625 € HT.

Le service du Domaine a estimé la valeur vénale du terrain à 14.67 € HT en date du 23 aout 2024.

Le notaire en charge de la rédaction des actes est désigné par l'acquéreur, qui prendra en charge les frais notariés.

- **De fixer la participation de Deux-Sèvres Habitat pour les branchements** de réseaux à 4000€ HT par logement soit 24 000 € HT pour l'ensemble de l'opération.
- **De verser une subvention d'équilibre d'un montant de 97 625.00 €** à Deux-Sèvres Habitat pour la réalisation de cette opération
- **De prévoir l'inscription budgétaire des crédits au budget 2025**
- **De garantir les emprunts souscrits** auprès de la Banque des Territoires
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint** en cas d'empêchement, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.



- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 28 janvier 2025

Frédéric PARTHENAY
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20250131-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET